

LOISIRS, NAUTISME

Covid-19 : L'accès aux plages à nouveau possible

Mis en ligne le **jeudi 14 mai 2020**

Dans le cadre du déconfinement progressif entamé le 11 mai, certaines plages et les plans d'eau sont à nouveau accessibles sur Brest métropole. Avec des règles d'usage strictes.



Après un dialogue avec les maires des communes littorales, le préfet du Finistère Pascal Lelarge a [réautorisé, le 13 mai, l'accès à certaines plages et plans d'eau](#) ➔. Sur Brest métropole, il est donc désormais possible de retourner en bord de mer, sous certaines conditions.

Quelles plages et plans d'eau ?

Pour chaque commune littorale de Brest métropole, une liste des plages et plans d'eau autorisés a été établie.

- Brest : Moulin Blanc, Sainte-Anne, Maison Blanche et Penfeld. Les marinas du port, pour les activités nautiques.
- Plouzané : Sainte-Anne, Dellec et Minou
- Guipavas : Moulin Blanc, Penn ar traon
- Le Relecq-Kerhuon : Passage, Sables rouges, Camfrou, Stear et Moulin Blanc
- Plougastel : Tinduff/Pen al Lann, Caro, Passage, Lauberlac'h/Four à chaux, Porsgwenn

Quelles règles d'usages ?

L'accès aux plages et plans d'eau reste soumis à des règles, lesquelles sont affichées par les communes aux différents points d'accès des plages.

- > Pas de rassemblement de plus de 10 personnes ;
- > Consommation d'alcool interdite ;
- > Pas d'installation de plus de 20 minutes sur les lieux, y compris les sentiers (hors personnes à mobilité réduite) ;
- > Pas d'accès aux jeux ;
- > Pour les rives de Penfeld, les barbecues et pique-nique ne sont pas autorisés.

Il est en revanche possible de :

- > **Se promener, de 7 heures à 20 heures**, seul, en famille ou en petit groupe, chiens tenus en laisse ;
- > **Pratiquer le jogging de 7 heures à 14 heures ;**
- > **Pratiquer un sport nautique de façon individuelle**, sous réserve de la qualité des eaux de baignade. En cas d'analyses défavorables, la plage pourra être temporairement fermée à la baignade.

Précautions d'usage

Autant de retours à la nature qui ne doivent pas faire oublier les gestes d'usages en ces temps de pandémie : respect des gestes barrière, des distances physiques entre personnes (deux mètres entre les personnes isolées, et quatre mètres entre les groupes et les personnes isolées).

Dans les sentiers étroits, le port du masque est recommandé.

Précision de taille également : après deux mois de confinement, la nature a repris ses droits... **il est demandé à tous les promeneurs de respecter la faune sauvage.**



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



[RETOUR À LA LISTE](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guêven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :
Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h/18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest
2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98.00.80.80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30